



Présenter une candidature au titre du programme de bourses d'excellence EIFFEL à L'Université de Lorraine

Attention : Il est rappelé que la bourse Eiffel est une bourse d'excellence s'adressant *exclusivement* à des étudiants et doctorants dont le haut niveau est confirmé par leur dossier académique

Le programme de bourses d'excellence Eiffel est un outil développé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur d'attirer les **meilleurs étudiants étrangers** dans des formations diplômantes de **niveau master et doctorat**.

A ce titre, un **appel à candidatures BOURSES d'EXCELLENCE EIFFEL** est lancé **annuellement** par Campus France auprès des établissements d'enseignement supérieur français, dont le **calendrier est généralement le suivant** :

- Lancement de **l'appel à candidatures** : début octobre
- Date limite de **soumission des candidatures auprès de Campus France** : début janvier
- **Résultats** des jurys Eiffel : début avril

Les **2 champs disciplinaires** définis par le programme **couvrent** actuellement **les 7 domaines suivants** :

- Sciences et Techniques : Biologie et santé/Transition écologique/Mathématiques et numérique/Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie
- Sciences humaines et sociales : Histoire, langue et civilisation françaises/Droit et science politique/Economie gestion

Sont éligibles au titre du programme Eiffel toutes les formations accréditées par l'Etat français, sanctionnées par un diplôme conférant le niveau de grade de master, y compris en école d'ingénieurs. Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas acceptées, de même que les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

NOTA BENE : La **procédure Eiffel et la procédure Etudes en France (plateforme Campus France) sont tout à fait dissociées, c'est-à-dire qu'un diplôme éligible au titre du programme Eiffel ne doit pas être en outre couvert par la procédure Etudes en France pour être ouvert aux candidatures Eiffel**. En pratique en effet, et selon un processus dérogatoire, Campus France, dès qu'elle reçoit les candidatures Eiffel des établissements, prévient les Ambassades visées par ces candidatures afin que celles-ci puissent simplifier les démarches d'obtention de visa des lauréats Eiffel. **Le fait qu'un diplôme n'est pas ouvert à la procédure Etudes en France ne peut donc constituer en soi un motif de refus d'examen d'une candidature Eiffel**.

Les lauréats de la campagne Eiffel bénéficient d'une bourse Eiffel gérée directement par Campus France. Ils sont en outre dispensés d'effectuer une candidature sur Campus France en parallèle de leur admission Eiffel. Ils peuvent bénéficier d'un logement CROUS au même titre que les étudiants en programme d'échanges.

Le programme EIFFEL est un **programme d'excellence** et donc **très sélectif**. Seules les candidatures d'excellence doivent être soutenues par les composantes de formation et de recherche de l'UL, à qui il appartient de sélectionner les candidatures leur paraissant **remplir les critères d'excellence du programme EIFFEL**.



HR EXCELLENCE IN RESEARCH

Il est par ailleurs fortement **recommandé aux composantes UL de s'appuyer** en priorité sur leurs universités partenaires à l'international pour repérer avec eux des candidats potentiels ayant déjà fait preuve de leur excellence.

Concernant les candidatures spontanées d'étudiants internationaux, si elles sont reçues au niveau de la DRIE, cette dernière renvoie les étudiants vers la composante de formation ou de recherche correspondant à leur profil, pour décision. La composante de formation ou de recherche n'est jamais tenue d'accepter une candidature spontanée, elle doit examiner le dossier du/de la candidat(e), et lui notifier par écrit, en cas de refus, les raisons de ce refus. Les motifs de refus peuvent être les suivants : la candidature ne remplit pas un critère d'éligibilité du programme Eiffel, ou bien ne correspond pas aux prérequis académiques du diplôme visé, ou bien ne répond pas à l'excellence attendue du programme Eiffel, ou encore la stratégie internationale de la composante est de soutenir uniquement les candidatures Eiffel recommandées par ses universités partenaires à l'international. Comme vu plus haut, le fait qu'un diplôme n'est pas ouvert à la procédure Etudes en France ne saurait en revanche constituer en soi un motif de refus d'examen d'une candidature Eiffel.

La Direction des Relations Internationales et Européennes de l'UL (DRIE) intervient dans la procédure pour accompagner les porteurs de candidatures et vérifier le respect des conditions d'éligibilité du programme et des règlements nationaux en vigueur. En aucun cas l'UL ne revient sur l'opportunité académique de déposer une candidature, cette décision incombant entièrement à la composante qui porte la candidature.

S'agissant des **candidatures de niveau Doctorat**, la **Maison du Doctorat** s'associe à la DRIE pour accompagner les composantes de recherche dans l'élaboration de leurs candidatures Eiffel.

Gestion des candidatures Eiffel à l'UL

En amont du calendrier Campus France, il convient à la composante de formation ou de recherche qui souhaite déposer une candidature **de suivre dans l'ordre les différentes étapes de la procédure interne** définie par l'UL, **telles que décrites ci-dessous** :

1. **Prendre connaissance** avant d'envisager de déposer une candidature **du vademecum** du programme Eiffel **pour la campagne en cours** transmis par la DRIE et également disponible sur le site de Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-france-excellence-eiffel>
2. **Se signaler dès que possible auprès de la DRIE** (drie-cooperation-contact@univ-lorraine.fr) **en précisant** les nom, prénom(s) et nationalité du/de la candidat(e) présenté(e), et le dernier établissement d'enseignement supérieur qu'il/elle a fréquenté à l'étranger.
3. Les **dossiers de candidature doivent** ensuite être transmis à la **DRIE** ou à la **MDD pour les dossiers de niveau Doctorat** (de préférence via le Filesender RENATER accessible depuis l'ENT UL) **au plus tard** pour le début du mois de décembre.
4. **La DRIE déposera les candidatures définitives sur la plateforme dédiée Campus France** **avant la date limite fixée par Campus France**. Elle envoie en parallèle à Campus France un courrier signé du/de la Président(e) UL récapitulant l'ensemble des candidatures présentées par l'établissement.